

Pour poursuivre son analyse, la commission a besoin d'un portrait complet du cadre de gestion des antennes à Montréal que ce soit à la Ville ou en arrondissement. À cette fin, la commission vous demande de fournir :

- 1) Un tableau des arrondissements, en indiquant pour chacun d'entre eux s'ils possèdent ou non un cadre de gestion, quelle qu'en soit la forme (dispositions réglementaires, règlement particulier, usages conditionnels, PIIA, zonage, politique de gestion ou protocole). Ce tableau devrait aussi indiquer si les antennes des radioamateurs sont incluses ou si elles font l'objet d'autres dispositions.
- 2) Pour les arrondissements dotés d'un tel cadre de gestion, la documentation écrite de chacun d'entre eux. S'il y a lieu, cette documentation devrait inclure les dispositions touchant les radioamateurs. Vous avez déjà fourni la documentation pertinente des arrondissements Anjou, Ville-Marie, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et Pierrefonds - Roxboro et la commission vous en remercie.
- 3) Le cas échéant, tout élément d'un cadre de gestion relevant de la Ville elle-même.

Cette information est indispensable à la commission. C'est pourquoi nous apprécierions la recevoir le plus tôt possible. Nous vous remercions de votre collaboration et de votre empressement.